

Résolution présentée par la délégation de Trinité-et-Tobago

Thème droits politiques et sociaux

Concerne programme d'insertion des migrants

L'Assemblée Générale,

Consciente que la migration non contrôlée, et majoritairement illégale, représente un danger pour les personnes elles-mêmes, comme le prouve l'année 2024, qui a compté environ 10'000 morts sur les routes migratoires,

Confrontée aux conséquences directes, parfois terribles, de ce fléau tacite que subissent bien plus de pays qu'il serait possible d'imaginer dans le monde tels que les pays Européens qui ne cessent d'accueillir de plus en plus de migrants ou comme l'Inde qui atteint 20 millions de clandestins sur son territoire,

Consternée par le peu d'entraide et de propositions d'action, notamment au niveau international, afin de remédier à ce problème qui gangrène peu à peu les nations victimes et souvent impuissantes,

Motivée par la volonté d'apporter son aide aussi bien aux communautés qu'aux gouvernements ou encore aux personnes directement touchées par la migration, car tous sont finalement victimes d'une manière ou d'une autre,

Déterminée à enfin faire changer les choses, comme le montre si bien l'ancestrale devise de Trinité-et-Tobago « Ensemble nous aspirons, ensemble nous réalisons », grâce à une adhésion commune et conjointe à un projet concret,

Décide la création d'un programme visant à aider l'insertion régulière, efficace, contrôlée des citoyens étrangers souhaitant s'installer durablement dans une nation et cela afin de trouver un emploi ainsi qu'une meilleure vie ;

- que cet accueil contrôlé mais facilité de la migration via des moyens légaux aura pour contrepartie des services pour la nation que les migrants devront effectuer pendant au moins 10 ans ;
- que ce programme sera financé à hauteur de 100 millions sur 4 à 5 ans par l'ONU afin de soutenir aussi bien les pays que les individus.

Le texte en français fait foi.